



## **RAPPORT DE JURY**

### **I. ELEMENTS RELATIFS AU CONCOURS :**

**Nature du concours : concours sur titres avec épreuve**

**Cadre / Grade : infirmier diplômé d'Etat**

**Nombre de postes offerts : 9**

### **II. DONNEES STATISTIQUES :**

**Nombre de candidats inscrits : 39**

**Nombre de candidats présents : 38**

**Nombre d'admissibles : -**

**Nombre d'admis : 9**

### **III. EPREUVES :**

#### **Dossier :**

*Sur la forme :*

- En règle générale, les exigences de forme ont été respectées en terme de présentation.
- Cependant, l'orthographe laisse souvent à désirer.
- Concernant les justificatifs, il manque souvent des attestations de travail, de formation, parfois des diplômes.
- Ce qui est avancé dans les CV n'est pas toujours justifié.

*Sur le fond :*

- Les expériences professionnelles sont souvent des « listes à la Prévert ».
- Il manque souvent de liens, tant au niveau des parcours professionnels que des compétences associées.
- Les compétences sont peu étayées.
- Le projet professionnel est souvent inexistant ou du moins peu élaboré, superficiel.

## **Epreuve orale :**

### *Sur la présentation :*

- Certains candidats n'avaient visiblement pas toujours compris l'enjeu de ce concours et se sont présentés avec nonchalance
- Mauvaise compréhension de l'implication d'une réussite au concours (beaucoup ont cru candidater pour le CHT)

### *Concernant l'exposé de 10 minutes :*

- L'exposé était souvent une redite de l'écrit, avec un inventaire des expériences, sans approfondir les compétences en lien
- Parfois un manque de structuration de l'exposé avec peu de temps laissé pour le projet professionnel et l'implication dans la fonction publique
- Temps imparti souvent non respecté

### *Concernant les échanges avec le jury :*

- Le projet professionnel était souvent très limité à un accès à la formation continue, un projet de carrière, sans réelle implication professionnelle au sens large de la fonction publique. (Provinces, autres structures de soins)
- Méconnaissance des lignes hiérarchiques, difficulté à appréhender la fonction publique
- Manque d'implication « professionnelle » et humaine dans les prises en charge « soignantes ». (souvent seul le versant très technique a été étayé)

## **Constats généraux :**

- Des compétences peu étayées
- Manque d'implication professionnelle dans la fonction publique au sens large
- Projets d'intégration dans la fonction publique territoriale peu convaincants.

Le,

Le président du jury,  
Karl CHALIER